

Commission : COC restreinte

Membres présents : Laurianne COURCIAT - Delphine BRETON - Régis HEID- Pierre GAILLARD- Nicolas PERREY

Membres absents excusés : Sylviane PIVATI- Cathy MAYAYO - Christian MANIGOLD

Ordre du jour : Anomalie week end du 11 et 12 Octobre 2025

1-Forfait à valider pour le weekend du 11 et 12 octobre 2025

RAS

2- Validation sanction du 04 et 05 Octobre 2025 suite à demande d'explication

RAS

3- U18M Excellence poule 3 Colmar HC contre Rambervillers

Laurianne COURCIAT et Pierre GAILLARD se retirent du vote

Suite à la remontée de la FDME relative au match des U18M, il a été constaté que la rencontre ne s'était pas déroulée. En effet, en raison d'un problème de licence, l'arbitre désigné a refusé d'officier.

Après examen de la situation, la COC a décidé à l'unanimité de faire rejouer le match, lequel devra se tenir avant le 22 décembre 2025.

Il est précisé qu'aucun frais de déplacement ne pourra être réclamé par l'équipe de Rambervillers. Les frais d'arbitrage seront pris en charge par la Ligue.

4-Anomalies Weekend du 11 et 12 Octobre 2025

Validation directement

Match	Anomalies Détectées
U15M Excellence Poule 1 Ent Hagondange contre Epernay	Joueurs non rentrés dans la convention
U15M Excellence poule 2 Sélestat contre Cernay	Absence de responsable de salle
U18M Excellence poule 2 Ent Forbach contre Ent Bouzonville	Officiel non rentré dans la convention

Date de la prochaine réunion : 13 novembre 2025